

Pour les droits des femmes

JOURNEES INTERSYNDICALES FEMMES 2010

**Formation syndicale des
11 et 12 mars 2010 à
la Bourse du Travail de
Saint-Denis (93)**

Thèmes envisagés :

- ➔ Autour de la crise, où en est l'emploi des femmes ? (évaluation des emplois, enjeux d'égalité professionnelle, conséquences de la crise)
- ➔ 40 ans du Mouvement des Femmes
- ➔ Apéro féministe avec animation
- ➔ Question de la parentalité (légalisation, revendications, inégalités...)
- ➔ Marche Mondiale des Femmes 2010, contre les violences et la pauvreté.

Pour participer, prenez contact avec votre syndicat SUD SOLIDAIRES pour déposer une demande de congé de formation syndicale auprès de votre employeur au moins un mois à l'avance. Vous recevrez une attestation lors du stage pour justifier de votre absence.

**3ème MARCHÉ MONDIALE DES FEMMES
du 8 mars au
17 octobre 2010**

www.mmf-France.fr/2010.htm

Historique des Marches

L'idée d'une Marche Mondiale des Femmes a été discutée pour la 1ère fois et adoptée en avril 1998. Les Marches se font tous les 5 ans, commencent les 8 mars et se terminent le 17 octobre, ont une date nationale, continentale et mondiale.

La Marche de 2000 s'est dirigée essentiellement vers les structures gouvernementales à tous les niveaux avec une pétition mondiale et des lettres en direction de l'ONU, le FMI et la Banque mondiale, des débats et manifestations à Paris, Bruxelles, New York. A cette occasion 53 collectifs s'étaient créés dans toute la France.

La Marche de 2005 : Une Charte Mondiale des Femmes pour l'Humanité a été adoptée, après avoir été discutée lors d'une marche relai à laquelle 53 pays des 5 continents ont participé. Une courtepointe de la Solidarité

internationale, patchwork réalisé par tous les pays, reste un témoignage de cette action.

La Marche 2010

En France, il y a une association " Marche Mondiale des Femmes " qui participe à l'organisation et propose une manifestation nationale le 14 juin (lieu à définir) et un forum le 15 juin. Chacune au sein de sa vie associative doit s'emparer du sujet et créer si possible des collectifs unitaires par Région ou villes ou départements ou rejoindre ceux existants. Ils impulseront des débats et des actions sur les thèmes suivants, choisis à la réunion internationale en octobre 2008 :

- Paix et démilitarisation
- Violences faites aux femmes
- Travail et autonomie des femmes
- Bien commun / biens publics

Vous pouvez prendre contact et envoyer toutes les initiatives à : marchfem@rezisti.org

**TOUTES
ENSEMBLE**

**MARCHONS POUR LE RESPECT
DES DROITS DES FEMMES !**



Organisées
par
Solidaires,
CGT, FSU

Que devient l'égalité homme femme à l'âge de la retraite ?

Les retraites correspondent à une photographie du marché du travail : durée de cotisation, niveau d'emploi...

Les réformes, ou plutôt les contre-réformes, de celles de Balladur en 1993 à celle de Fillon en 2003 en passant par celle des régimes spéciaux en 2007 et les mesures prises pour les retraites complémentaires du secteur privé Arcco/Agirc; ont abouti à une baisse considérable du niveau des pensions.

Le gouvernement et le MEDEF veulent cependant continuer. L'argument est toujours le même; il faudrait travailler plus longtemps car l'espérance de vie augmente. Pourtant le fait qu'elle ait augmenté depuis plusieurs siècles n'a pas empêché la baisse du temps de travail ni celle de l'âge de départ à la retraite.

Le droit direct (lié aux années de cotisations), les droits privés, engendrent des inégalités entre les hommes et les femmes. Les pensions des femmes sont inférieures de 38% par rapport à celles des hommes, même en y incluant les bonifications pour les enfants (.inégaux selon les régimes).

Les derniers chiffres connus sur ces inégalités, dans le rapport Gresy commandé par le gouvernement et remis en juillet 2009 montrent leur persistance:

- Le temps partiel; 31% des femmes en 2007 (6% des hommes), avec un salaire en moyenne de 962€ par mois.
- Les deux tiers des salariés à bas salaire sont des femmes;
- Les femmes (20%) sont près de deux fois plus souvent au SMIC que les hommes (11%).
- Les écarts de rémunération se maintiennent;
- en 2006, dans les entreprises de

10 salarié(e)s et plus, la rémunération brute totale moyenne des femmes est inférieure de 27% à celle des hommes.

*L'écart est de 16% quand on se réfère au salaire horaire brut total.

*Parmi les plus diplômées et les salariées les plus âgées, l'écart est plus élevé (32% entre hommes et femmes titulaires d'un deuxième ou troisième cycle).

· Le taux d'activité des femmes décroche avec l'arrivée des enfants : 73% pour un enfant de moins de 12 ans, 64% pour deux



enfants et 40% pour trois et plus.

· Des retraites toujours inégales malgré une réduction des écarts au fil des générations : en 2004 la pension des droits propres est égale à 42% de celles des hommes pour les femmes de 85 ans et plus et à 50% pour les 65-69 ans.

Les régimes peuvent réduire ou accroître ces inégalités. Mais la caractéristique commune aux modifications apportées est d'aggraver les différences entre homme et femme. Une étude statistique montre que cette constante se retrouve dans les autres pays européens. En règle générale, ces réformes privilégient la durée de cotisation, ce qui nuit aux femmes.

Dans le secteur privé, une femme sur deux perçoit le minimum contributif et :

- 70 % des personnes recevant le minimum contributif sont des femmes.
- 2/3 des personnes qui reçoivent le minimum vieillesse sont des femmes.

Ces inégalités sont aggravées par

la discrimination indirecte. Il n'y a aucun débat sur ce sujet mais le constat est alarmant .

Les femmes travaillent de plus en plus si bien qu' on aurait dû assister à une réduction des différences. En réalité, le taux d'activité stagne en raison du temps partiel et l'abandon de la recherche d'égalité des salaires.

En 2003, la CFDT a signé les textes après avoir obtenu, d'après elle, 4 concessions importantes. Trois de ces " avancées " sont globalement défavorables aux retraites des femmes :

- " avoir 85% du SMIC pour une carrière complète au SMIC " (rares sont les femmes qui ont une carrière complète en raison du chômage et des enfants non comptés dans ce cadre)

- " si la carrière est de plus de 40 ans, départ en retraite possible dès 56 ans ", (80 % des personnes concernées sont des hommes pour les mêmes raisons que précédemment)

- " Rachat des trimestres pour études " (en raison des sommes demandées et du fait que les femmes sont moins nombreuses à faire des études et à atteindre un emploi supérieur, 85% des personnes qui l'ont demandé sont des hommes)

- " Décote de 10% par an mais arrêt de la décote à partir de 65 ans " (cette mesure ne favorise ni les hommes ni les femmes).

Enfin, en 2004, non seulement 44% des femmes retraitées ont validé une carrière complète contre 86% des hommes, mais elles prennent en moyenne leur retraite deux ans plus tard...et ce, malgré les trimestres accordés actuellement pour les mères.

Les mécanismes compensatoires présentent aussi des inconvénients. Dans le régime général, le chômage peut être validé en trimestres (mesure favorable ou non selon les cas), le temps partiel peut aussi être validé en trimestre entier (mesure favorable en apparence), mais le calcul de la pension est calculé sur les 25 meilleures années (mesure défavorable).

La majorité des femmes n'ont pas cotisé 40ans, elles ont eu du temps partiel, des périodes de chômage ... si bien que les 25 meilleures années comportent obligatoirement de mauvaises années. Elles sont sur ce point plus pénalisées que les hommes. Dans le secteur public le calcul de la pension est encore pour le moment calculé sur les 6 derniers mois d'exercice.

Le régime par répartition reste plus favorable aux femmes qui en raison de leurs conditions de travail (faible salaire, temps partiel subi, ...) auront encore plus de difficultés que les hommes à réaliser une épargne privée du patrimoine. On peut craindre que certaines soient contraintes de vivre uniquement de la solidarité familiale.

Les droits familiaux et conjugaux représentent 7 % du montant des pensions. Il s'agit de la bonification pour enfant (1 an par enfant dans le public, 2 ans dans le privé), de la bonification de 10 % pour avoir élevé 3 enfants et plus, du départ anticipé pour 3 enfants. 86% des femmes du privé en bénéficient avec souvent 17 trimestres d'accordés soit 4 ans alors que 88% des femmes du public comptabilisent en moyenne 8 trimestres. Ces droits ainsi ouverts compensaient partiellement tous les aléas professionnels liés à la maternité qui ne pourra jamais être masculine.

Les modifications apportées en 2003 dans le droit public suppriment en cadrant de façon caricaturale, au nom de l'égalité de traitement ces droits familiaux :

- s'être arrêté pendant 2 mois et être fonctionnaire titulaire au moment de la naissance
- les jumeaux ne comptent plus que pour un enfant !
- en cas d'adoption, l'enfant ne compte que s'il y a eu un congé d'adoption qui n'a été créé qu'en 1978 ;
- un enfant né dans les 2 ans après avoir fini les études nécessaires pour se présenter au concours et avoir obtenu ce concours dans cette même période valide le droit ;
- pour les enfants nés après 2004, sans interruption autre que le congé de maternité, 6 mois seront valida-

bles uniquement pour diminuer la décote ;

-pour les enfants nés après 2004, s'il y a une interruption de l'activité professionnelle (congé parental accordé aux hommes ou aux femmes), l'année sera validée.

La non prise en compte de la maternité dont témoignent ces textes est passée presque inaperçue et n'a pas été au centre des revendications en 2003. Par contre, on a assisté à une levée de bouclier des syndicats pour que les pères de 3 enfants aient les mêmes droits que les mères de 3 enfants, au nom de l'égalité. Les démarches auprès de la cour européenne, et du conseil d'état ont abouti à la suppression du droit en 2003 soit à un alignement par le bas !

Et ce n'est pas fini ! Au cœur de l'été 2009 la question des " avantages " qu'auraient les mères pour leur retraite relevant du régime général est à nouveau posée sous le prétexte d'un arrêt de la cour de cassation associé à une interprétation d'un avis de la Halde, le gouvernement envisage de revoir encore à la baisse les conditions de départ en retraite des mères dans un contexte d'économie drastique!

Parler d'inégalité de traitement quand ces mesures sont loin de rétablir un équilibre, se targuer d' " équité " quand l'inégalitaire règne en maître tient du cynisme et signent une profonde méconnaissance des difficultés quotidiennes de nombre de femmes

Le gouvernement dit finalement s'être prononcé pour le maintien de la MDA (majoration de durée d'assurance), en fait, il a décidé de faire passer cette bonification à un an et de laisser le choix de l'autre année au sein du couple entre l'homme et la femme. Feinte de non recevoir, il rejette ce qui devrait relever d'une politique publique sur la sphère privée, prenant le risque d'aggraver encore les inégalités!

Au vu de cette situation, s'il convient de réfléchir à intégrer le fait que des pères s'arrêtent de travailler pour élever leurs enfants, cela ne

peut se réaliser au détriment des droits actuels des femmes déjà insuffisants mais en continuant à combattre les inégalités.

La législation européenne exige une égalité de traitement entre les hommes et les femmes pour une situation égale. Or, la situation n'est pas égale et nécessite des mesures différenciées et de rattrapage. Les mécanismes visant à pallier l'insuffisance des retraites des femmes, dits " droits familiaux " doivent être revus et renforcés et, non remis en cause comme envisagé.

. L'octroi de droits sans supplément de cotisation pour l'assuré-e, en vue de compenser les périodes passées à accomplir des tâches hors marché du travail jugées socialement utiles, vise à compenser les interruptions d'activité, les moindres progressions de carrière et concerne aussi bien les hommes que les femmes.

. Pour compenser l'impact que l'arrivée d'enfants peut avoir sur la trajectoire professionnelle, les dispositifs doivent s'adapter sans nuire. Augmenter l'activité des femmes, favoriser une carrière continue à temps plein, réaliser l'égalité... impliquent de développer un service public de l'enfance, de soins aux personnes âgées, de proximité... Ces objectifs auraient en outre l'avantage d'améliorer le financement des retraites en augmentant le ratio actifs/inactif.

Il est possible d'équilibrer le système des retraites en augmentant légèrement les cotisations patronales, La compétitivité des entreprises pourrait même être sauvegardée, si, dans le même temps on baissait les dividendes des actionnaires, diminuant le temps de travail...

**Travailler moins
pour travailler
tous, pour vivre
mieux....
SOLIDAIRES**

Intersyndicales Femmes mars 2009

Les services à la personne

Ce débat a été particulièrement intéressant car il a brassé des questions syndicales, de convention collective, de revendications, les questions économiques et sociales posées par le développement de ce secteur et des questions sociétales concernant ce qui est compris dans ces fameux services.

Quel est l'enjeu ?

Les services à la personne constituent un objectif essentiel pour le gouvernement considérant qu'il y a là un gisement d'emplois énorme. Les activités sont multiples, concernent tout ce qui peut être fait dans le cadre du foyer ou en lieu et place des activités qui y sont régulièrement faites. Ces activités sont d'ailleurs très souvent assurées par les femmes : gardes d'enfants, soins des personnes âgées, jardinage, petits travaux d'entretien, installations de matériel informatique, ménage, cuisine... Dans les faits, ce secteur tend d'un côté vers la vieille domesticité, et de l'autre il est axé sur le social, les deux venant se fondre dans cette nouvelle dénomination.

Les moyens mis en œuvre

Ainsi, depuis plusieurs années des aides multiples sont apportées pour développer ces emplois, ou faire reconnaître des activités existantes comme des emplois, les faire sortir du domaine du travail au noir. Les aides se sont multipliées : exonérations d'impôts sur les sommes engagées pour l'embauche d'une salariée à domicile, CESU... aide aux entreprises spécialisées dans les services à la personne. Au-delà de ces aides directes, la mise en place du RSA vise précisément ce type d'activités.

Travailleuses pour l'essentiel, à très petit temps partiel en général, le RSA devrait permettre de compléter les maigres salaires de ces femmes (ex : pour une femme seule avec 1 enfant travaillant 1/4 de temps, le RSA peut permettre de toucher 784 euros). Encore un exemple de l'attention apportée à ce secteur d'activité : les services à la personne sont un des secteurs autorisés au travail des migrant-es, particulièrement dans les grandes villes. Cet encouragement tend sur ce domaine-là aussi à montrer que le marché du travail a vocation à être en permanence élargi en dehors des frontières nationales.

Le développement du travail féminin nécessite évidemment des emplois en nombre et des structures plus adaptées, mais ceci ne constitue pas une nouveauté. L'approche "service à la personne" correspond dans les faits à ce qui pourrait être le meilleur développement d'un service public de crèches, de structures associatives locales... Pour le soin aux personnes âgées, on est dans une situation où les besoins sont importants liés au vieillissement de la population, et de l'insatisfaction face aux structures existantes...



Entre services publics carents et domesticité...

Le gouvernement met donc le paquet pour que de tels services se développent, services certes utiles mais qu'il convient d'y regarder de plus près. Ainsi, les gardes d'enfant existent depuis longtemps en France, pays qui constitue même un cas à part en Europe du point de vue du réseau des crèches, assistantes maternelles, écoles maternelles, garderies...

Mais dans les services à la personne on a aussi d'autres services qui bénéficient des aides de l'état, et qui sont, ni plus ni moins, que des aides aux couches sociales les plus aisées : emplois de ménages, nouvelle domesticité, jeunes filles à domicile...

Dans les pays d'Europe du Nord, où les inégalités et écarts de revenu sont bien moindres qu'en France, il n'y a pas d'emplois de ce type, tout simplement parce qu'il n'y a pas une couche de personnes en capacité de payer pour acheter les services d'autres personnes.

Des services qui existent déjà autrement

France Télécom a créé sa propre filiale de services à la personne pour pouvoir bénéficier des subventions de la loi Borloo. Il s'agit d'activités d'installation de services de télécommunication et d'informatique à domicile. On peut s'étonner du fait que des entreprises comme celle-ci ou Darty, ou même La Poste avec les facteurs et factrices qui passent "voir" les

formes d'emploi spécifiques et particulièrement dégradées. La description des conditions de travail, et de la convention collective est édifiante : très petits temps partiels, salaires très bas, pas de prise en charge de frais ni de temps de transports alors qu'il y a différents lieux de travail, de plus en plus de contrats de gré à gré, dont le contenu est mal défini (ménage mais aussi soins médicaux, aide psychologique pour les personnes âgées ou garde d'enfant qui se transforme en repassage et cuisine...), des employeurs multiples, la responsabilité liée au travail au domicile, pas de formation, pas de qualification reconnue, difficulté de se défendre, fort isolement, ni médecine du travail, ni ins-

peut qu'alerter sur les pratiques à l'œuvre : quand les entreprises proposent dans les négociations "égalité professionnelle" des aides (encore) pour ce type de services, quand les CE financent par CESU des activités de ménage, quand nos collègues considèrent qu'il est logique de ne pas payer une garde d'enfant quand l'enfant n'est pas gardé, ou qu'on peut licencier une assistante maternelle avant ses congés... Nous ne voulons pas d'une société où, au nom de l'objectif du plein-emploi, on construit une masse d'emplois de très faibles qualités, mal payés et dans des conditions où on renforce les inégalités.



pection du travail, pas d'ancienneté, pas de mensualisation...

personnes âgées l'été, ou la FNAC... utilisent ce canal-là alors qu'elles ont toujours été présentes dans l'intervention à domicile. Il faut croire que si la forme change c'est qu'il y a là un intérêt bien compris. Il faut croire aussi que si on parle de services à la personne alors qu'il y a toujours des plombiers, artisans du bâtiment... c'est qu'on veut développer autre chose que de l'artisanat, notamment en termes de la qualité de l'emploi.

Une qualité de l'emploi dégradée

Si le vocable de "services à la personne" recoupe toutes ces activités, c'est qu'on veut développer aujourd'hui non pas des activités obligatoirement nouvelles mais des

Les enjeux de société

L'essentiel des domaines couverts par ces services correspond à des activités dont les femmes ont usuellement et historiquement la charge : garde des enfants, soins aux personnes âgées dépendantes, ménage, cuisine... Les pistes évoquées pour éviter le piège qui nous est tendu avec ces services à la personne sont de deux ordres : travailler pour le développement du service public de garde d'enfants, de soins aux personnes âgées et cela sous des formes multiples, et faire bouger la vieille et traditionnelle question du partage du travail domestique entre les hommes et les femmes. Au delà, le long descriptif des conditions d'emploi ne

Services à la personne : c'est qui ? c'est quoi ?

- Le quart des emplois font moins d'une heure par semaine
- La moitié des emplois font moins de 7 heures pas semaine
- Il y a aujourd'hui 1,5 million d'emplois concernés dont 1,3 million d'emplois directs "particulier employeur", le reste des emplois passant par le biais d'associations
- 98 % des emplois sont occupés par des femmes
- 1,5 million de personnes âgées ont recours à ces services
- 80 à 85 % des salarié-e-s sont d'origine étrangère à Paris
- Salaire entre 6 et 9 euros/heure

Pour aller plus loin sur le sujet Le livre de Florence Jany-Catrice (intervenante lors de ces intersyndicales) avec Thierry Ribault et François-Xavier Devetter

Les services à la personne Coll. repères La Découverte (9,50 euros)

LA DIGNITE DE L'HOMME EXIGE QU'IL PORTE LA BURQUA

Si j'étais un homme pieux voici ce que je proposerais.

La femme est un être faible, soumis à toutes les tentations, nous le savons depuis la nuit des temps. Elle est concupiscente, tout entière la proie de pulsion condamnable. Son corps aspire à celui de l'homme, la société doit maîtriser ce corps, dès son plus jeune âge. La burqua peut sembler une réponse appropriée.

Contraindre les mouvements de la femme, la ramener à la modestie, encadrer les désirs sauvages qui lui sont naturels, qui troublent son esprit et corrompent la société, relève du devoir de l'homme respectueux de l'ordre divin. Cependant peut-être avons-nous fait erreur non pas dans l'interprétation de la loi

divine, mais dans les moyens de la mieux expliquer.

En effet les yeux de la femme, même derrière un grillage, même dans la fente du niqab, restent libres.

La vision périphérique en est certes limitée, mais la perversité naturelle de la femme lui fera trouver le moyen de contourner ce léger handicap. La femme en burqua continue de voir. On imagine quelles turpitudes alors peuvent agiter son esprit. Cachée sous son voile intégral, la femme peut encore se livrer à la débauche mentale.

Une solution serait de l'aveugler totalement, par le moyen d'un bandeau ou tout autre moyen non cruel mais efficace.

Cette solution est à écarter : la femme ne pourrait plus en effet accomplir les tâches auxquelles la destine sa condition subalterne : nourrir l'homme et ses fils, conduire les fils de l'homme à l'école et faire toute chose qui dégage l'homme des tâches matérielles, facilitent l'exercice de son vouloir et son étude des textes sacrés.

Je soumets ici une modeste proposition à mes frères. Que les hommes portent la burqua qu'ils s'approprient ce vêtement qui dévoile trop facilement la femme. L'homme est beau, l'homme est la création première de Dieu, la femme le désire indécemment. Ne lui donnons pas la liberté de convoiter, ne tentons pas sa faible nature.



Voyez l'homme derrière lequel marche la femme en burqua. Même voilée, justement parce que voilée, elle a toute puissance de contempler les bras que montrent les chemisettes d'été, les pieds dans les sandales, les fesses agiles, et les jambes qui se devinent sous les pantalons, les poitrines mâles et les visages nobles. L'homme croit avoir mis la femme à l'abri de tout danger dans sa prison portative de la burqua. En réalité, il lui accorde une liberté scandaleuse.

L'homme en burqua brisera net l'élan de la femme. Ses yeux brillants qui traversent le voile le plus épais, se heurtent à un mur. Ainsi privée dans la journée, elle n'en sera dans sa maison que plus portée à répondre aux besoins sexuels légitimes de son époux.

Que la femme aille dans la rue, dans les atouts aguicheurs qu'elle ne manquera pas de se choisir. Son regard s'épuisera sur les autres femmes, elle y verra comme dans un miroir sa propre indécence, sa futilité même la détournera de toute compétition malsaine avec l'homme.

Quant à cette exposition de la féminité, elle ne saurait nuire à l'homme. Il s'y verra conforter dans son incontestable supériorité. Il saura dans les autres burquas, reconnaître les hommes pieux et respectueux de la loi et ainsi renforcera nécessairement la belle et indispensable communauté masculine.

Ordre divin

Repoussons cette incroyable absurde qu'il faudrait voiler les femmes pour que les hommes ne soient pas portés à désirer celle d'autrui. Une telle croyance est mécréante : elle accrédite l'idée que l'homme a été créé libidineux, vio-

leur par nature et faible devant ses désirs. Et que devant toute femme passant sous ses yeux, s'éveille aussitôt en lui la pulsion de lui sauter sur le râble pour consommer l'œuvre de chair. L'homme a en lui la force de l'âme et le respect naturel de l'ordre divin. L'homme n'a rien à craindre des misérables appâts de la femme.

Enfin, reconnaissons qu'il y a grand danger à abandonner les fils de l'homme aux soins de la femme. Son faible entendement ne peut que lui nuire. A l'homme de prendre en charge l'homme dans le nourrisson, à lui de le langer, le nourrir, le soigner. Une fois sa tâche reproductive accomplie, que la femme dirige ses agissements erratiques vers l'extérieur, qu'elle s'en aille piailler dans les assemblées politiques, mais que ses miasmes ne corrompent plus le foyer sacré de l'homme. La dignité de l'homme exige qu'il porte la burqua. La burqua est faite pour l'homme.

Pierrette Fleutiaux " le Monde "